

> St Ciers P. 18

Vigi-Eole répond à Philippe Plisson

>> **DROIT DE REPONSE.** Vigi-Eole réagit face à l'ambition de Philippe Plisson

«Un mauvais projet»

L'article de Haute Gironde du 24 décembre 2010 qui fait état de la détermination du président de la C.C.E. à installer des éoliennes à Reignac et dans lequel il déclare: « Je ne lâcherai pas l'affaire, c'est un projet utile » suscite de notre part les commentaires suivants:

- Persister à mener un projet rejeté en masse par les riverains en en faisant une affaire personnelle n'est pas acceptable de la part d'un élu vantant « l'éthique » et la « démocratie »; cela illustre bien ce que nous dénonçons depuis le début: l'absence de transparence et de concertation.

- Défendre l'implantation d'aérogénérateurs sur un site sans vent, un comble pour de l'éolien, sans l'adhésion des riverains, ne peut être qu'un mauvais et inutile projet.

Celui-ci est prévu sur une ZDE qui n'est même pas conforme aux dispositions actuelles du Grenelle 2 sur

le nombre minimal d'éoliennes (5), la distance minimale aux habitations et les règles les plus élémentaires de sécurité, ce qui devrait inciter d'abord le président de la C.C.E. à faire respecter la loi, ce qui s'impose, nous semble-t-il, à tout élu. À moins qu'il n'ait l'intention d'imposer la règle de 300 m minimum qu'il a si brillamment défendu dans un amendement de son crû, à l'assemblée nationale, pour prouver la justesse de ses vues!

Qui est prêt à payer pour des installations peu rentables dont les coûts exorbitants sont répercutés in fine sur nos impôts et notre facture d'électricité via la CSPE?

Est-il responsable de subventionner à outrance, avec l'argent des ménages français, l'achat de matériels majoritairement fabriqués à l'étranger?

Le président de la C.C.E. souhaite-t-il que, du fait de projets comme

celui de Reignac, nos concitoyens en viennent à entériner les commentaires de cet internaute qui, en réaction à un article de 20 minutes.fr du 13/12/10, écrivait:

« ...on peut se demander avec inquiétude quels sont les moyens que le SER, syndicat des promoteurs éoliens, utilise pour obtenir des tarifs, subventions et défiscalisations en tous genres pour arriver à promouvoir des éoliennes dont l'objectif sera de ne jamais produire d'électricité. L'environnement durable semble avant tout être celui de l'enrichissement sans cause au détriment du riverain, du contribuable, du consommateur, et plus largement de la morale. Il est temps de mettre fin à ces graves dérives. » ■

D. ARDOIN
PRÉSIDENT ASSOCIATION
VIGI-EOLE